PMRA APPROVED MW 27-FEB-2007

GROUPE	4	INSECTICIDE

Traitement de semences CRUISER® 5FS

INSECTICIDE

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences insecticide pour la suppression de certains insectes nuisibles dans le blé, l'orge, le maïs, le soja, les haricots secs comestibles, les haricots et pois à cosses comestibles et à graines consommés vertes sans cosses et les tournesols.

GARANTIE
Thiaméthoxame .....47,6 %

Ce produit contient du benzisothiazolone-1,2 à raison de 0,01% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION **POISON**

N° D'HOMOLOGATION : **27045**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Formulation sans colorant
Réservé au traitement des semences seulement dans les installations commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Pas de transfert du traitement de semences CRUISER 5FS en système ouvert. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

Restrictions concernant les usages spéciaux
Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit y être ajouté au moment du traitement. La réglementation relative à la *Loi sur les semences* doit être respectée strictement par les utilisateurs de ce produit. Ajouter un colorant rouge lorsqu'il s'agit de céréales.

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Tout emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un ou deux verres d'eau à la personne incommodée et la faire vomir. **Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente, ni tenter de la faire vomir.**

En cas de contact avec les yeux, rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes pour rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** de l'aide médicale ou contacter un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau, retirer tous les vêtements contaminés et laver à fond la peau atteinte à l'eau et au savon. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale ou contacter un centre antipoison.

En cas d'inhalation, amener la personne incommodée à l'air frais et lui donner la respiration artificielle au besoin. Obtenir de l'aide médicale ou contacter un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AVIS AU MÉDECIN : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. En cas d'ingestion d'une grande quantité et si le vomissement est inefficace, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Mesures de sécurité

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
2. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation et la poussière des semences traitées. Se laver les mains et la figure après l'emploi et avant de manger ou de fumer.
3. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
4. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation et à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter :

une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA pendant le travail.

Précautions environnementales

1. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface.
2. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, l'eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.
3. Ne pas contaminer l'eau potable, l'eau destinée aux animaux ou à l'irrigation, ni tout plan d'eau utilisé par la faune ou les organismes aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement et à l'élimination des déchets.
4. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

NOTE : En cas d'accident, apporter l'étiquette du produit au médecin ou à l'établissement d'urgence.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca**.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues de semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
4. La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada : **« Ces semences ont été traitées au moyen d'un insecticide à base de thiaméthoxame. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les utiliser comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. »**

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

Contenants réutilisables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le traitement de semences CRUISER 5FS appartient à la classe chimique des néonicotinoïdes, lesquels suppriment les insectes broyeurs et suceurs par contact et par activité systémique. Couvrir complètement les semences pour obtenir la meilleure protection possible contre les dommages causés par les insectes. Lorsque des plages de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Pour obtenir une suppression accrue de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut combiner le traitement de semences CRUISER 5FS au traitement de semences fongicides suivants.

- Blé et orge : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à DIVIDEND XL® (ou à DIVIDEND XL RTA®) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Maïs : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à MAXIM XL® (ou à MAXIM 480FS + APRON XL® LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Haricots secs comestibles : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à APRON MAXX RTA (ou à MAXIM 480FS + APRON XL LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.
- Soja : le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé à APRON MAXX RTA® (ou à MAXIM 480FS + APRON XL® LS) seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé.

Note : Le traitement de semences endommagées ou rayées ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de tout le lot de semences et faire des essais de germination sur une petite quantité

de semences avant de soumettre tout le lot au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta protection des cultures Canada, inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

MODE D'EMPLOI

S'assurer que le produit est parfaitement homogène avant de l'appliquer.

Appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS au moyen d'un système fermé de traitement des semences procurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des insectes escompté. Mélanger à fond la dose recommandée du traitement de semences CRUISER 5FS dans la quantité d'eau requise en fonction du taux de dilution de la bouillie à utiliser. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de les entreposer dans des contenants de vrac. Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le traitement de semences CRUISER 5FS pourraient ne pas s'écouler du semoir à la même vitesse que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer.

La température d'entreposage idéale se situe au-dessus du point de congélation et en dessous de 30 °C. Un gel et un dégel répétés du traitement de semences CRUISER 5FS n'affectera pas l'intégrité physique du produit. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

Ce produit ne contient pas de colorant. Il faut ajouter un colorant approprié (rouge pour les céréales) avant le traitement des semences. Suivre les directives de mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lors de l'emploi de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, sont d'une couleur non naturelle.

DOSES D'EMPLOI

Blé et orge

Pour obtenir une protection contre les dommages aux cultures causés par les vers fil-de-fer (*Agriotes* spp. *Limonius* spp. et *Melanotus* spp.), appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 17 à 50 mL/100 kg de semences. Pour une répression en début de saison uniquement, traiter à raison de 17 mL/100 kg de semences. Pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave de vers fil-de-fer ou pour lesquels un traitement de suppression est requis, traiter à raison de 33 à 50 mL/100 kg de semences, en utilisant la dose la plus élevée lorsque l'infestation est considérée comme forte.

Pour une suppression accrue de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS au traitement de semences DIVIDEND XL RTA dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement,

d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des fongicides.

Maïs (maïs de grande culture, maïs de semence, maïs éclaté, maïs sucré)
Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer (*Agriotes* spp. *Limonius* spp. et *Melanotus* spp.) et le hanneton européen, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences. Ne pas appliquer moins de 0,125 mg de matière active par grain.

Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 à 166 mL/100 kg de semences (ou 0,125 à 0,250 mg de matière active par grain). Utiliser la dose la plus forte de traitement de semences CRUISER 5FS pour les champs qui ont déjà subi une infestation modérée ou grave. Pour obtenir une protection contre l'altise du maïs, qui est un vecteur de la flétrissure bactérienne de Stewart, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 à 166 mL/100 kg de semences. Ne pas appliquer moins de 0,125 et plus 0,250 mg de thiaméthoxame par grain.

Pour améliorer la suppression de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à MAXIM XL® (ou à MAXIM 480FS + APRON XL® LS) dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Haricots secs comestibles
Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par la cicadelle de la pomme de terre et la mouche des semis, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 50 à 83 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes. Pour obtenir une protection contre les dommages causés aux cultures par les vers fil-de-fer, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences.

Pour la suppression additionnelle de certains pathogènes transmis par le sol et les semences, le traitement de semences CRUISER 5FS peut être mélangé avec APRON MAXX RTA (ou MAXIM 480FS + APRON XL LS) dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Soja
Pour réduire la défoliation en début de saison provoquée par la chrysomèle du haricot, le ver fil-de-fer et le hanneton européen, appliquer le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 83 mL/100 kg de semences. Appliquer 83 mL de traitement de semences CRUISER 5FS par 100 kg de semences de soja pour une protection en début de saison contre le puceron du soja. Pour assurer une protection contre les dommages causés aux cultures par la mouche des semis, le traitement de semences CRUISER 5FS à raison de 50 à 83 mL/100 kg de semences. Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

Pour améliorer la suppression de certains pathogènes transmis par les semences et par le sol, on peut mélanger le traitement de semences CRUISER 5FS à APRON MAXX RTA (or MAXIM 480FS + APRON XL LS) dans des installations de traitement de semences commerciales

dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Culture	**Insectes supprimés**	**Dose /100 kg de semences***		**Notes**
		mL de produit	**grammes de matière active**	
Blé	Vers fil-de-fer	17** 33 – 50	10** 20 – 30	Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni utiliser celles-ci comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis.
Orge	Vers fil-de-fer	17** 33 – 50	10** 20 – 30	
Maïs	Vers fil-de-fer	83	50 ou 0,125 mg par grain	
	Hanneton européen	83		
	Mouche des semis	83 – 166	50 – 100	
	Altise du maïs, qui est un vecteur de la flétrissure bactérienne de Stewart	83 – 166	0,125 – 0,25 mg par grain	
Soja	Mouche des semis	50 – 83	30 – 50	
	Chrysomèle du haricot Vers fil-de-fer Hanneton européen Puceron du soja	83	50	
Haricots secs comestibles	Cicadelle de la pomme de terre*** Mouche des semis	50 – 83	30 – 50	
	Vers fil-de-fer	83	50	

*****Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.

** Utiliser 17 mL/100 kg de semences pour la répression des vers fil-de-fer; cependant, si l'infestation est de moyenne à élevée ou si un traitement de suppression est requis, utiliser de 33 à 50 mL/100 kg de semences.

*** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une (1) pulvérisation d'un insecticide foliaire.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit et libèrent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit pour les usages décrits ci-dessous.

Cultures	**Insectes supprimés**	**Dose/ 100 kg de semences**		**mg de m.a. par graine**	**Remarques**
		mL de produit	**grammes de m.a.**		
Haricots et pois à cosses comestibles et à graines consommés vertes sans cosses	Cicadelle de la pomme de terre** Mouche des légumineuses	50 – 83*	30 – 50	—	Le traitement de semences CRUISER 5FS, utilisé en mélange avec les fongicides APRON XL LS et MAXIM 480FS, supprimera les maladies énumérées sur les étiquettes de ces fongicides. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits. Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage domestique ou commercial.
	Vers fil-de-fer	83	50	—	
Tournesol	Vers fil-de-fer	—	—	0,25	Le traitement de semences CRUISER 5FS, utilisé en mélange avec les fongicides APRON XL LS et MAXIM 480FS, supprimera les maladies énumérées sur les étiquettes de ces fongicides. Respecter les directives, les mises en garde, etc., figurant sur les étiquettes des produits. Délai avant la récolte : 120 jours Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage domestique ou commercial.

* Utiliser la dose la plus forte lorsqu'on s'attend à une grave infestation d'insectes.
** Utiliser la dose la plus forte pour remplacer une (1) pulvérisation d'un insecticide foliaire.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Pour la gestion de la résistance, prenez note que le traitement de semences CRUISER 5FS contient un insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants au traitement de semences CRUISER 5FS et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides

Dans la mesure du possible, alterner le traitement de semences CRUISER 5FS ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve comprenant des insecticides provenant d'un groupe différent si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse **www.syngenta.ca.**

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.